



Procès-verbal
Le mercredi 9 mai 2001 - n° 19

14 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 14 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

Mme Marois, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 11 Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents.

La motion est adoptée.

M. G. Baril, ministre de l'Industrie et du Commerce, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 8 Loi modifiant la Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches.

La motion est adoptée.

M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

9 mai 2001

n° 192 Loi modifiant la Loi sur les forêts afin d'assurer la protection et le développement durable des forêts.

La motion est adoptée.

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 201 Loi concernant un immeuble du cadastre de la cité de Montréal (quartier Saint-Antoine) — le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et adopté avant le 23 juin 2001, sans le consentement unanime pour déroger au Règlement.
(Dépôt n° 247-20010509)

M. Cousineau (Bertrand) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 201, Loi concernant un immeuble du cadastre de la cité de Montréal (quartier Saint-Antoine).

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 201 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail et le ministre des Ressources naturelles sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Dépôts de documents

M. Legault, ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, dépose :

Les états financiers de la Fondation universitaire de l'Université de Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2000.

(Dépôt n° 248-20010509)

9 mai 2001

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Brassard, leader du gouvernement, dépose :

Un tableau précisant les modalités de la conclusion de l'étude des crédits budgétaires du gouvernement du Québec pour l'année financière 2001-2002.
(Dépôt n° 249-20010509)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, l'Assemblée procède immédiatement aux avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque les commissions suivantes pour l'étude des crédits budgétaires :

- la Commission de l'éducation, pour ceux du ministère de l'Éducation ;
- la Commission de la culture, pour ceux du ministère de la Culture et des Communications ;
- la Commission de l'aménagement du territoire, pour ceux du ministère des Affaires municipales et de la Métropole ;
- la Commission de l'économie et du travail, pour ceux du ministère de l'Industrie et du Commerce, ceux du ministère du Travail, ceux du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ceux du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie ;
- la Commission des affaires sociales, pour ceux du ministère de la Famille et de l'Enfance ainsi que ceux du ministère de la Santé et des Services sociaux ;

9 mai 2001

- la Commission des finances publiques, pour ceux qui sont dévolus au Conseil du trésor, Administration et Fonction publique ainsi que ceux du ministère des Finances ;
- la Commission des transports et de l'environnement, pour ceux du ministère de la Faune et des Parcs.

M. le Président donne l'avis suivant :

- la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin d'organiser ses travaux.

Motions sans préavis

Mme Lemieux, ministre d'État à la Culture et aux Communications, propose :

QUE l'Assemblée nationale offre ses sympathies à la famille et aux proches de l'écrivaine Marie Cardinal, décédée ce matin en France.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Trudel, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine de la santé mentale qui se tient actuellement du 7 au 13 mai et reconnaisse le travail des professionnels et des bénévoles des organismes communautaires qui oeuvrent auprès des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale.

9 mai 2001

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Vallières (Richmond) propose :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement du Québec qu'il adopte dans les meilleurs délais une politique d'utilisation de l'amiant-chrysotile applicable à l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement du Québec, reconnaissant ainsi le principe, ici même, de l'usage sécuritaire de l'amiant-chrysotile.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Brassard, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

À 15 h 12, M. le Président lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 10 mai 2001, à 14 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU